



Rupture de certificat de concubinage

Par **nitale**, le **29/11/2009** à **17:26**

Bonjour,

j'avais fait un certificat de concubinage a la mairie avec mon ex avant d'avoir ma fille car on pensait que ce serait mieux pour elle. aujourd'hui, je ne suis plus avec lui. je voudrais donc savoir si ce certificat a de la valeur car je vais me marier.ce certificat a ete fait avant que le pacs existe. est ce que ce certificat peut m'empecher de me marier ? faut il que je le fasse annuler ? j'avais contacter la mairie ou nous l'avions fait mais ils ne m'ont pas répondu.